

**Commission régionale d'action sociale (CORAS)<sup>1</sup>**  
**Délégation régionale DR17 du CNRS. Séance du 23 avril 2014**  
**Compte rendu des représentants SNTRS-CGT**

**LAUNAY Jean-François** suppléant **PERROT Bernard**

**LAVERRET Yveline** suppléant **VITOUX Jean-Yves**

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2013**

Le CR est approuvé après une annotation d'Agnès Ranger-Gourbil.

**2 – Aide exceptionnelle: nouvelle circulaire du 9 janvier 2013**

Nadine Le LUDEC précise que cette circulaire remplace celle d'octobre 2009. Les assistantes sociales ont revu les circuits afin de préserver l'anonymat des demandeurs. Dans les nouveautés on peut noter:

Le relèvement des plafonds,

La possibilité de cumuler les aides dans la limite des plafonds,

Le rallongement des délais de remboursement pour les aides remboursables (24 mois).

La mise en place d'une procédure d'urgence: l'assistante sociale peut saisir directement la déléguée régionale sans attendre l'avis de la CORAS mais informe la CORAS dans un délai de 48 h.

**Clarisse DAVID (Déléguée Régionale DR)** précise qu'elle préfère le paiement par chèque des aides exceptionnelles pour garder une confidentialité. Mais vu de l'éclatement de la circonscription, cette procédure peut rallonger les délais. Il faudra étudier chaque situation et en fonction procéder soit par virement soit par chèque à voir avec l'assistante sociale et l'agent comptable.

Une discussion s'engage sur la mise en place de visio conférences pour le traitement des aides exceptionnelles déjà expérimentée lors de la CORAS du 12 décembre et celle du 2 avril.

**DR** souhaite continuer ce système. Elle précise que si cela ne fonctionne pas elle reviendra sur sa proposition, il suffira que 3 représentants (un par syndicat) en fasse la demande. Elle rappelle que les représentants du personnel n'étaient pas d'accord lors de la dernière CORAS.

**Communication sur les aides exceptionnelles.**

**Nadine Le LUDEC** rappelle que les organisations syndicales avaient demandé à faire plus de communication sur la procédure des aides exceptionnelles. Elle précise qu'un point d'information est fait lors de la réunion des nouveaux entrants et que le service interentreprises des assistantes sociales a élaboré une plaquette avec une présentation du service, le rôle de l'assistante sociale avec tous ses domaines de compétences ainsi que les coordonnées des assistantes sociales. Cette plaquette pourrait être élargie au CNRS.

**Ève JOUANNY** (Assistante de Service Social) présente le service interentreprises et annonce son départ suite à une réorganisation interne. Elle nous présente sa remplaçante **Karine RENAUD** qui travaillait auparavant sur le secteur de Brest. Une nouvelle assistante sociale va remplacer **Raphaëlle VAILLANT** appelée à de nouvelles fonctions

**Nadine Le LUDEC** rappelle que les coordonnées et les permanences sont sur le site intranet de la délégation régionale.

---

<sup>1</sup> La Commission régionale d'action sociale (CORAS) est une instance consultative paritaire qui donne son avis sur : le budget social de la délégation régionale et le rapport d'exécution du délégué régional ainsi que l'application, au sein de la délégation régionale, de la politique nationale d'action sociale. Les 6 grands axes de la politique sociale au CNRS: la restauration sociale, le pôle médico-social, le logement, la famille, la solidarité, les activités sociales, culturelles et sportives

**DR** précise qu'il faut adresser la plaquette aux agents titulaires et contractuels et demande à Valérie ROCH et aux assistantes sociales de s'associer pour faire une plaquette adaptée au CNRS.

Elle prévoit une rencontre en septembre avec les agents et les administrateurs afin de présenter le service social.

### **3 – Bilans d'activité et d'exécution de l'année 2013**

#### **Utilisation des crédits sociaux**

**Nadine Le LUDEC** analyse les différents postes de l'action sociale. En 2013 elle constate qu'il n'y a eu aucun prêt à la mobilité.

**Le SNTRS** demande si c'est lié au fait qu'il y ait moins de poste en affichage NOEMI<sup>2</sup>. Réponse Apparemment non.

Depuis 2011, les crédits de restauration enregistrent une baisse tous les ans. Ceci est dû à la suppression des titres repas.

**DR** précise que pour 2014, les crédits de restauration devraient continuer à baisser car il n'y a plus de titres repas pour les agents du site de la délégation à Rennes.

**Le SNTRS** demande si du fait de la suppression des titres repas le nombre de repas pris en restauration hébergée a augmenté.

**DR** confirme qu'il n'y a pas eu de report mais on verra avec le questionnaire qui sera proposé aux agents.

#### **Activité du service social**

**Anne-Marie LEBRUN** présente le point. En 2013, 96 personnes ont sollicité le service social, 50 femmes et 46 hommes, pour 95 démarches effectuées. Par ce biais, 10 agents en situation de souffrance au travail, se sont adressés au service social.

**Le SNTRS** demande si ces 10 cas sont sur le site de la DR ou sur le secteur de Nantes.

**Valérie ROCH** précise qu'on va retrouver d'autres cas ailleurs, que le service social est une des portes.

**Anne Marie LEBRUN** relève qu'il n'y a pas eu de demande d'aide remboursable sur l'année 2013 et que 6 demandes d'aides exceptionnelles non remboursables ont été sollicitées pour 5 octroyées. Elle rappelle l'importance de la confidentialité.

**Eve JOUANNY** intervient pour nous informer qu'un bureau pour l'assistante sociale a été prévu à la délégation lors du déménagement de celle-ci pour pouvoir communiquer avec les services de la délégation. Mais, le bureau étant vitré, elle émet la possibilité de faire des visites à domicile pour les entretiens individuels: sur Beaulieu ou au service interentreprises.

**LE SNTRS** confirme que l'absence de confidentialité peut être un frein pour consulter directement à la Délégation. Il demande de faire apparaître sur la future plaquette, les différentes possibilités offertes aux agents pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ailleurs qu'à la délégation.

#### **Restauration (propre, hébergée, titres repas)**

Les possibilités de restauration sont recensées sur l'ensemble de la délégation

### **4 - Panorama des différents services de médecine préventive dans la circonscription.**

**Nadine Le LUDEC** informe que tout le territoire est couvert par la médecine de prévention. Elle explique les fonctionnements sur les différents sites, convention avec les universités et

---

<sup>2</sup> NOUvel Emploi offert à la Mobilité Interne (NOEMI) s'adressent prioritairement aux agents du CNRS (fonctionnaires et CDI), à l'exception des fonctionnaires stagiaires. Les fonctionnaires des trois fonctions publiques peuvent également faire acte de candidature sur ces emplois.

autres. Elle nous annonce un changement pour Le Mans où une convention avec l'université du Maine vient d'être signée et sera effective à compter de septembre 2014.

**DR** précise que le suivi médical des agents est plus facile avec les médecins qui suivent également les universitaires et qu'il faut privilégier les conventions avec les SMUT. Ces médecins ont une vision globale du laboratoire et suivent tous les agents CNRS et université. Elle dit que c'est une bonne chose pour Le Mans et qu'elle aimerait qu'il en soit fait autant avec Nantes. L'université de Nantes et le CNRS sont prêts à financer un médecin du travail mais on n'en trouve pas.

**Le SNTRS** souhaite connaître la périodicité des visites médicales pour les agents du CNRS.

**DR**

Visite classique sans risque particulier : tous les 5 ans

Visite si risque particulier : tous les 2 ans

Visite si risque biologique : tous les ans

### **5 - Politique en faveur des personnels handicapés**

Quelques éléments chiffrés et Extrait de l'émission de la Wikiradio du CNRS sur le thème « handicap invisible, parlons en ... » de novembre 2013.

Nadine Le LUDEC commente les chiffres : il y a eut 4 opérations d'accessibilité: 6 actions d'accompagnement et 25 aménagements de postes. Le CNRS est en dessous du taux de recrutement de 6 %.

**Le SNTRS** demande si vraiment la politique du CNRS d'arriver aux 6 %.

**DR** confirme que le CNRS acte dans ce sens.

### **6 – Veille sociale**

Trois CRH ont eu lieu avec la RRH, la DR et gestionnaires RH auxquelles ont participé Catherine TANNOUX, Gwenaëlle BERTHE et Nadine Le LUDEC (répartition par site).

En 2013 – il est relevé 130 agents en situation de souffrance au travail contre 85 en 2012.

On note une très forte progression. On nous rappelle l'existence d'une plaquette sur le site qui rappelle les missions d'accompagnement des agents titulaires et non titulaires.

Il est prévu un CRHSCT au niveau national en date du 20 mai qui va présenter un bilan fait par un groupe de travail sur les souffrances au travail. (Voir sur le site).

Il a été effectué 10 réunions sur sites pour la DR 17 en 2013, ce nombre s'explique par le nombre de sites. Il existe un dispositif sur lequel on doit pouvoir s'appuyer si l'agent l'accepte ou en fait la demande via les partenaires sociaux.

**Syndicat SUD** demande à ce que les représentants du personnel participent aux réunions de veille sociale.

**DR** refuse en s'appuyant sur l'ultra confidentialité de ces réunions. Elle estime que notre rôle est d'alerter la délégation sur les situations difficiles.

### **7 – Budget social 2014**

Présentation – légère baisse par rapport à 2013

**DR** précise que le budget n'est pas figé. Il existe un soutien en matière de politique sociale nationale qui peut se concrétiser par des transferts de crédits entre DR.

### **8 – Projet pour une nouvelle enquête d'évaluation de la qualité de la restauration hébergée.**

**DR** propose un projet de questionnaire établi par Nadine Le LUDEC et son assistante suite à l'échange de la dernière CORAS entre l'administration et les représentants du personnel sur la restauration. Ce questionnaire sous forme d'anonymat a pour but de trouver des voies d'amélioration et de laisser aux agents la possibilité de faire des propositions.

**Nadine Le LUDEC** annonce que cette enquête se fera par le biais d'un logiciel et sera dématérialisée, elle nous présente ce questionnaire et des propositions des représentants du personnel sont émises.

**SNTRS** demande l'ajout d'un pavé sur le tarif et le contenu des formules négociées auprès des restaurants conventionnés. Ceci éviterait les mauvaises surprises de surcoût du fait de commandes hors formule (ex cafétéria Les Longs Champs à Rennes).

**DR** approuve ce rajout.

**SNTRS** : Il faut également prévoir un pavé relatif au temps de transport (effet de proximité pas toujours respecté).

**FO** : Comment va se faire l'analyse des données au retour des questionnaires notamment sur les commentaires des collègues.

**DR** souhaite créer des critères pour l'analyse et rassembler les verbatim par critères. Elle prend l'engagement d'alerter les DU sur l'importance de compléter ce questionnaire..

**Nadine Le LUDEC** invite les représentants du personnel à faire la promotion du questionnaire auprès des collègues.

### **9- Informations Générales**

Implication des assistantes sociales dans la gestion des demandes de logement préfecture en Ile et Vilaine.

Renouvellement des Comités locaux d'Action Sociale (CLAS) de Rennes et Roscoff

Le Centre de Loisirs Educatifs (CLE) destiné aux enfants de 3 à 12 ans des personnels CNRS et universitaires de Beaulieu sera fermé en juillet suite aux nouveaux rythmes scolaires. Son ouverture pendant cette période de l'année ne serait pas rentable.

**SNTRS** demande un point d'information sur deux questions évoquées lors de précédentes CORAS

#### **Question 1 : Projet d'innovation sociale pour 2014**

- Permanence de psychologues,
- De conseil juridique
- Conseil en économie sociale et familiale

**Nadine Le LUDEC** convient que le dossier n'a pas évolué pas facile d'établir des conventions avec les différents partenaires.

#### **Question 2 : Possibilité d'accompagnement des personnels féminins rencontrant des problèmes liés à la ménopause.**

**DR** explique que lors de la dernière CORAS cette question l'avait plutôt enthousiasmée mais qu'elle a échangé depuis avec le Médecin coordinateur du CNRS qui lui a confirmé que cela relevait du domaine du médical donc qu'il fallait se rapprocher des médecins de prévention.

Des collègues femmes qui n'étaient pas d'accord de parler de ces problèmes féminins dans le cadre professionnel donc que finalement elle n'était plus favorable à la mise en place d'un groupe de parole comme évoqué à la dernière CORAS ;

A l'issue des débats, La Déléguée Régionale clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.